



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17/12/2019

DELIBERATION
n° CA 2019 - 142

***Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DISRUP'T)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 17/12/2019

DELIBERATION n° CA 2019 - 142

Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DISRUP'T)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
05/02/2019	Autres contrats, conventions, accords	900011	Convention de partenariat Crédit Agricole Toulouse 31/Disrupt'Campus Toulouse
07/05/2019	Autres contrats, conventions, accords	900011	Contrat entre BPI France et Disrupt'Campus Toulouse pour la mise à disposition d'un lien sur la plateforme e.learning de BPI France Université